

**ADEME**

**Mission d'AMO dans le cadre de l'AMI  
quartiers E+C-**

**Phase 2 – Capitalisation et outils – Fiches  
méthodes et outils**

**Fiche Outils – Concertation – Coopératives  
citoyennes d'énergie**



**une  
autre  
vi//e** nouveaux enjeux  
nouvelles pratiques  
pour faire la ville

**H3C** Le sens de  
la performance  
énergétique  
**ENERGIES**

 **FIDAL**

 **S2T**  
INGÉNIERIE  
BATIMENT & ENERGIE URBAINE

Date	30/11/2020
Auteur et contact	Nina Herzog et Claire Rouillet Bureau

## Principes des coopératives citoyennes d’énergie

Des citoyens se regroupent en coopératives pour élaborer leur système de production d’énergie en partenariat avec les gestionnaires de réseau locaux ou nationaux. Ces partenariats sont indispensables. En effet, ils permettent d’intégrer la production locale au pilotage à plus grande échelle de la production et de la consommation du réseau. La coopérative devient ainsi un interlocuteur du réseau électrique, tant pour le partage de la production entre ses membres, que pour la revente des surplus, en passant par l’injection d’électricité venue de ce réseau, en cas de production insuffisante ou de batteries vides.

Les coopératives fonctionnent globalement comme un projet d’autoconsommation collective, mais d’initiative citoyenne, dans une démarche de décentralisation.

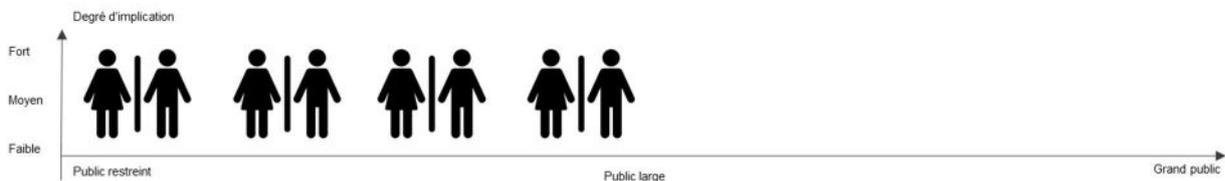
Ces projets sont souvent financés par un crédit supporté conjointement par l’ensemble des participants au prorata de l’électricité qu’ils comptent consommer.

## Potentiel bas carbone

Les coopératives citoyennes d’énergie sont un nouveau modèle énergétique, où les consommateurs deviennent producteurs d’énergie. De plus, l’électricité consommée est produite localement, en s’approvisionnant de ressources renouvelables, dans un partenariat efficace entre producteurs, consommateurs et gestionnaires de réseaux. L’initiative permet d’impliquer chacun des participants dans la transition énergétique et facilite leur compréhension de ces enjeux.

## Public mobilisable (quantitativement et degré d’implication citoyenne)

Une dizaine de coopératives citoyennes d’énergie existent en France. L’implication citoyenne est très forte dans ces d’initiatives. En effet, le citoyen s’approprie le territoire et sa production énergétique, et sort d’une logique de consommateur passif. L’investissement est financier est organisationnel.



## Implications opérationnelles et acteurs à mobiliser

**Gestionnaire des réseaux :** en partenariat avec la coopérative, il définit, avec l’aménageur, le type d’énergie, les emplacements des panneaux photovoltaïques ou parfois des éoliennes, la répartition de l’électricité produite, les raccordements nécessaires, le budget et les moyens de financements

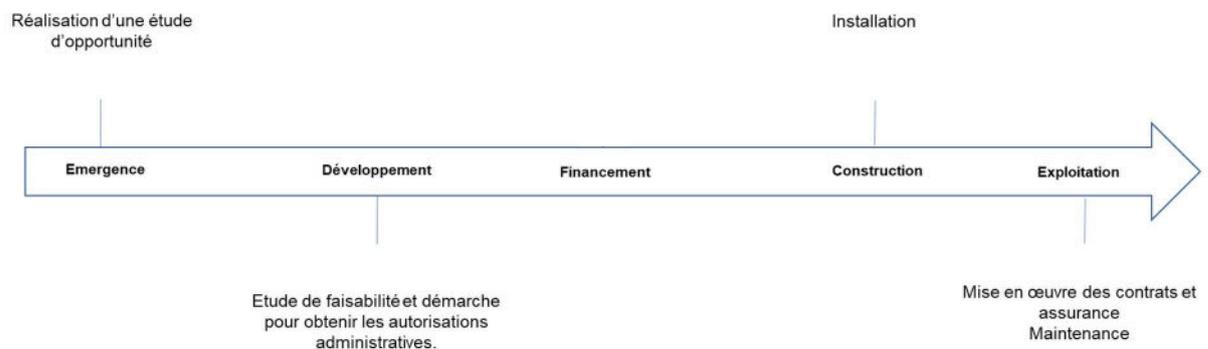
**Collectivité et/ou aménageur :**

- Mise à disposition des informations préliminaire et l’organisation de démarches de concertation.
- Soutien administratif, technique, juridique
- Mise à disposition de ressources humaines.
- Mise à disposition de ressources foncières.

**Energie partagée :** Outil de promotion, d’animation et de financement des initiatives citoyennes de production d’énergie. L’association a créé un fonds d’investissement national dont la mission est d’intervenir auprès de ces porteurs de projets pour compléter l’apport initial en capital et ainsi permettre ou faciliter le financement par la dette (si cofinancement nécessaire par une banque).

**Les agences locales de l’énergie et du climat**

**Les citoyens :** Ils sont à la fois porteurs et coordinateurs des projets et consommateurs finaux de l’énergie produite.



## Exemple d'utilisation

**SCIC Energie collective l'Embrunais-Savinois (05),**

**Contexte :**

- En 2013, l’association ESSenciel organise une soirée sur le thème de l’énergie à Embrun. A l’issue de l’évènement, des habitants se sont regroupés pour fonder un projet citoyen de production d’énergie.
- Les quatre initiateurs ont d’abord créé une association de préfiguration puis ont élargi leur groupe pour créer la SCIC Énergies Collectives.
- Dès le début, l’association de préfiguration a pris contact avec les élus avant même de communiquer auprès des autres habitants. Malgré des réponses positives sur le principe, les collectivités n’ont pas donné suite alors même que certaines d’entre elles sont engagées dans des démarches Territoire à Énergie Positive et TEPCV.
- À un noyau dur de quatre personnes s’est progressivement ajouté une vingtaine d’autres individus qui ont bénévolement consacré beaucoup de temps à la vie du projet. Ils ont su trouver dans leur réseau local toutes les compétences nécessaires (architecte, énergéticien, etc.).

**Mise en œuvre :**

- La SCIC a choisi de commencer par la production photovoltaïque (la plus facile à mettre en place) sur cinq toitures et la réalisation d’un film sur les économies d’énergie.
- Puis, Énergies Collectives a pu mobiliser des ressources dans un périmètre plus large grâce au réseau Énergie Partagée : d’abord, en sollicitant d’autres porteurs de projets régionaux via l’animateur Énergie Partagée en PACA ; ensuite, en sollicitant les adhérents d’Énergie Partagée implantés dans d’autres régions.

**Résultat :**

- La SCIC Énergies Collectives rassemble 130 coopérateurs avec cinq premières toitures photovoltaïques installées. Depuis, deux communes voisines et le syndicat d’électricité ont pris des parts sociales, mis à disposition leurs toitures et la Région a subventionné les premières installations.
- D’autres communes sont en train de manifester leur intérêt pour rejoindre la coopérative. Le Département envisage même de leur fournir un appui technique pour développer d’autres projets.
- Les personnes engagées dans la SCIC ont su démontrer l’intérêt du projet et le rôle que peuvent jouer les habitants. Toutefois, un soutien, même à minima, des collectivités aurait été un élément accélérateur pour la dynamique locale en donnant plus de légitimité au projet et en facilitant ainsi la mobilisation.

**Sud Paris Soleil**

Cachan (94)

*Source : Sud Paris Soleil*

**Contexte :**

- En novembre 2015, le café citoyen de Cachan organise une session sur l’énergie solaire qui se solde par un réel succès. Suite à cette rencontre, un groupe d’habitant souhaitant créer une centrale solaire citoyenne fonde l’association Cachan Soleil.
- L’association se réunit tous les mois pour faire avancer le projet. En 2016, le département du Val-de-Marne subventionne l’association et en 2018 les villes de Cachan et d’Arcueil prennent part à la coopérative et proposent des toits municipaux pour y installer des panneaux photovoltaïques.

**Mise en œuvre :**

- En 2019, la Coopérative Soleil Sud est créée pour répondre à l’appel à projet d’énergie renouvelable participatif et citoyen de la Région Île -de-France.
- La subvention a permis d’équiper le toit de l’école La Plaine à Cachan en panneaux solaire. Le chantier a débuté en mai 2020 et une demande de raccordement au réseau a été faite dans la foulée.
- Le projet prévoit une production d’environ 100 MWh par an soit de quoi fournir une trentaine de logements hors chauffage.
- La coopérative est gérée par des citoyens bénévoles appuyés par le réseau Energie Partagée et soutenus par les collectivités locales.
- La vente d’électricité permet de financer les charges d’exploitation et de rembourser les éventuels emprunts bancaires.

**Sources :**

- [Energies renouvelables : que peuvent apporter les coopératives citoyennes ? Réseau durable, 31 juillet 2018](#)
- [Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d’énergie renouvelable – Fiche pratique – Energie partagée](#)
- [Favoriser le développement des projets d’énergie coopératifs et citoyens - ADEME et région Occitanie](#)
- [Energie partagée \(site internet\)](#)
- [Sud Paris Soleil](#)